



**Séance du 23/12/2024**

Délibération n° 2024/7/78/DM

En exercice : 19

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES D'HERAULT ENERGIES  
POUR L'AIRE DE CAMPING CAR**

**Date de la convocation : 16/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

**Conseillers Municipaux Présents :** : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Emmanuelle GIOVANNONI, Antoine RUIZ, François BESSIÈRE, Laurence CHEROT, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

**Conseillers Municipaux Absents représentés :** M. Jean-Claude GARCIA a donné procuration à M. BOUSQUET Jean-François – Mme Fabienne BARBE a donné procuration à M. Thierry PUJOL – Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à M. Erhan POLAT - M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. RIGATTIERI Pascal

**Conseillers Municipaux Absents excusés :** Mme Maryse LACOMBE

**Secrétaire de Séance :** M. Pascal RIGATTIERI

**LE MAIRE,**

**RAPPELLE** que la commune de Colombiers adhère à l'association de préfiguration du Grand Site « Canal du Midi Béziers, Languedoc Méditerranée » afin d'élaborer un projet de préservation et de valorisation des sites remarquables et classés avec pour objectif l'engagement dans une opération Grand Site.

**INDIQUE** que les études cadres sont terminées et que la définition du programme d'actions a été amorcée. La commune de COLOMBIERS devrait donc pouvoir obtenir ce label d'excellence « Grand Site de France » d'ici deux à quatre ans.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2025

Application agréée E-legalite.com

Pour permettre d'accueillir les futurs touristes qui devraient arriver en nombre, il est nécessaire de prévoir l'aménagement d'une aire de camping car.

Le projet d'aménagement élaboré par le cabinet « Je dessine votre projet – Mme MACIA GALTIER » pour l'accueil de 37 emplacements estimé à un montant HT de 677 861 € HT englobe une partie des aménagements électriques pour un montant de 195 980 € HT

PROPOSE de solliciter une aide financière de HERAULT ENERGIES au taux le plus élevé.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- **Sollicite auprès de HERAULT ENERGIES une subvention au taux le plus élevé possible pour les aménagements électriques de l'aire de camping car**
- **Sollicite une dérogation pour démarrer les travaux avant la notification de la subvention**
- **S'engage à prendre en charge la part restante qui lui incombe.**
- **Approuve le projet de financement prévisionnel**
- **Autorise M le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.**
- **Inscrira le montant de ces dépenses au budget général 2025 de la Commune**

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 23/12/2024

Le Secrétaire de séance

  
Pascal RIGATTIERI  


Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

  
Alain CARALP  


Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-213400815-20241223-DELIB\_2024\_